

Chers Elèves, Chers Parents,

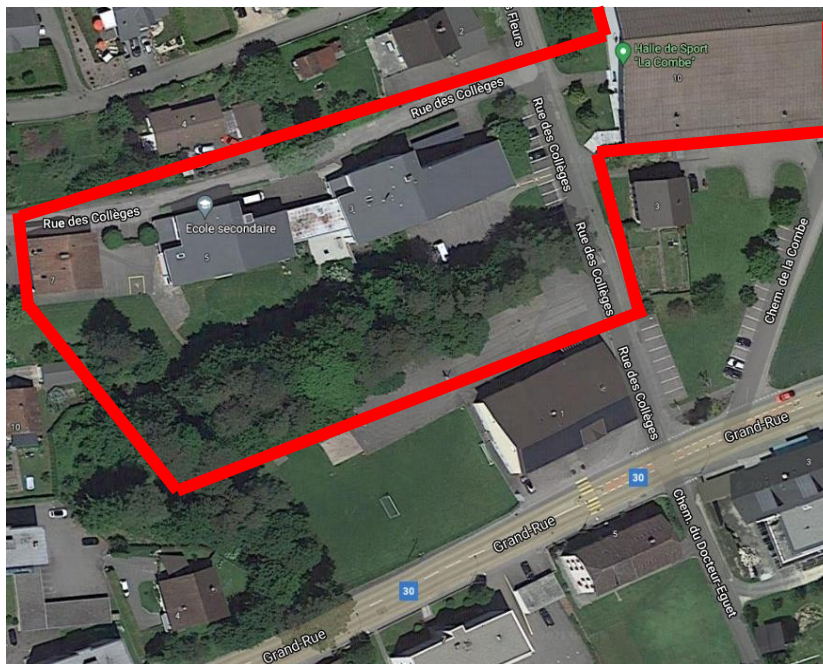
L'utilisation des smartphones et autres matériels connectés fait partie intégrante de notre quotidien. Malheureusement aussi avec ses dérives. Chaque élève a la possibilité de venir à l'école équipé, mais il doit respecter scrupuleusement le règlement afin d'éviter des débordements. Tout objet électronique doit être dans le sac d'école / dans une poche dès l'arrivée dans le périmètre scolaire, et est déposé de suite dans le casier personnel de l'élève. Cela comprend aussi par exemple de ne pas utiliser son matériel électronique durant les pauses (les petites comme les grandes) ni à l'extérieur du bâtiment. Veuillez vous référer à la carte ci-dessous délimitant le périmètre scolaire.

Il existe quatre exceptions à cette règle :

- un élève allophone a le droit d'utiliser son smartphone comme traducteur
- un élève qui a des troubles *dys* peut avoir le droit d'utiliser son smartphone en classe
- un enseignant souhaitant que les élèves utilisent leur smartphone dans un but pédagogique, et il l'annonce auparavant
- un impératif, auquel cas l'élève s'approche d'un enseignant pour lui demander une autorisation spéciale

Les parents qui acceptent que leur enfant prenne du matériel électronique à l'école consentent aussi aux sanctions (confiscation graduelle: première fois: 24 heures / deuxième fois ou plus: 3 jours weekend y compris) dudit matériel si le règlement n'est pas respecté.

La direction



*L'ESBV et son périmètre scolaire*